

LES EXAMENS DE DROIT EN LICENCE ET EN MASTER

Cette fiche propose un panorama des principales ressources en ligne pour organiser ses révisions afin de préparer les examens de droit en licence et en master

PLAN DE L'ARTICLE

- 1. Annales des sujets d'examen de droit**
- 2. Les sites gratuits utiles pour préparer les examens**
 - 2.1.Les portails du droit
 - 2.2.Les juridictions suprêmes
 - 2.3.Les institutions administratives
 - 2.4.Actualités et rapports publics
- 3. Les bases de données sur abonnement utiles pour préparer les examens**
 - 3.1.Les bases de données proposant des ouvrages en ligne
 - 3.2.Les bases de données sur abonnement pour se tenir informé de l'actualité juridique

1. Annales des sujets d'examen de droit

Des sujets d'annales de votre université sont parfois consultables dans votre bibliothèque universitaire ou bien auprès de votre service de scolarité. Pensez à vous renseigner.

La base de données [Bibliothèque numérique Lefebvre Dalloz](#) (sur abonnement) propose la collection Annales du droit.

Afin d'optimiser vos révisions, des [cours en ligne](#) sont notamment disponibles sur l'[Université Numérique Juridique Francophone](#).

2. Les sites gratuits utiles pour préparer les examens

2.1 Les portails du droit

- [Eurlex](#) qui met en ligne le [journal officiel de l'Union européenne](#) ainsi que des [synthèses de la législation européenne](#) sur différentes thématiques (droits de l'homme, affaires institutionnelles, fiscalité, lutte contre la fraude ...)
- [Legifrance](#) permet notamment de consulter le journal officiel français.

2.2 Les juridictions suprêmes

- La [Cour de justice de l'Union européenne](#) propose des actualités en lien avec les derniers arrêts et conclusions présentant un intérêt pour l'Union.
- La [Cour européenne des droits de l'homme](#) met en ligne des [fiches thématiques](#). Elle propose également une [plateforme de partage des connaissances](#) qui donne accès à des informations sur la jurisprudence par article ou par thème transversal.
- Le [Conseil d'Etat](#) propose des éclairages sur l'actualité jurisprudentielle via [des études](#) ainsi que [la Lettre de la justice administrative](#) à laquelle il est possible de s'abonner.
- Le [Conseil constitutionnel](#) met en ligne les numéros de sa nouvelle revue [Titre VII](#) qui succède aux [Nouveaux Cahiers du Conseil Constitutionnel](#) consultables en accès libre.
- La [Cour de cassation](#) propose via son [Kiosque](#) de consulter son rapport annuel et des études, des bulletins

mensuels des arrêts des chambres civiles et de la chambre criminelle ainsi que des lettres des chambres auxquelles il est possible de s'abonner.

2.3 Les institutions administratives

- Le [site de l'Union européenne](#) donne accès à des [publications](#) au titre desquelles on peut consulter le rapport général sur l'activité de l'Union ainsi que des actualités.
- Les [coordonnées des principaux ministères](#) de l'administration française.
- La [Direction générale des collectivités territoriales](#) met à disposition des études et des [documents de synthèse](#).
- L'[Assemblée nationale](#) propose l'accès à l'ensemble des documents parlementaires.
- Le [Sénat](#) met en ligne des [rapports législatifs ainsi que des rapports d'informations](#) (possibilité de classement chronologique ou thématique).

2.4 Actualités et rapports publics

- Le site [Vie publique](#) propose des [rapports publics](#), des dossiers d'actualité ainsi que des [dossiers relatifs à des thématiques de politiques publiques](#). La rubrique [panorama des lois](#) permet de suivre l'actualité parlementaire.

3. Les bases de données sur abonnement utiles pour préparer les examens

3.1 Les bases de données proposant des ouvrages en ligne

[La Bibliothèque numérique Lefebvre Dalloz](#) propose les ouvrages Précis, Hypercours, Mémentos, Grands arrêts et Lexiques ainsi que les codes pourront notamment être utiles pour préparer les examens. Les collections classées en ouvrages professionnels permettront d'approfondir l'étude d'une question de droit.

A noter : l'ouvrage *Je veux réussir mon droit* d'Isabelle Defrénois-Souleau explique tous les exercices propres aux études de droit (dissertation juridique, commentaire d'arrêt, cas pratique ...)

[Cairn](#) : en plus de proposer des ressources en droit, cette base de données pluridisciplinaire permet de consulter en ligne des ouvrages publiés dans les collections Que-sais je ? et Repères.

3.2 Les bases de données sur abonnement pour se tenir informé de l'actualité juridique

Les bases de données juridiques françaises

[Dalloz.fr](#),

[Lexbase](#),

[Lexis 360 Intelligence](#),

[La Base Lextenso](#),

[Lamyline](#)

En complément de ces bases qui abordent tous les domaines du droit, d'autres bases juridiques plus spécialisées permettront de faire notamment des veilles thématiques. Le Jurisguide propose dans cette optique une liste de [ressources pédagogiques](#) par domaine du droit.

Par exemple, [Westlaw Classic](#) est une base de données juridiques américaine spécialisé en [droit international](#), étranger et du Commonwealth.

La [bibliothèque numérique en droit de la santé et d'éthique médicale \(BNDS\)](#) sera très utile notamment pour le droit médical.

Pour toute recherche, on recommandera de consulter la base de données [Le Doctrinal](#) donne accès à des notices bibliographiques d'articles et de revues (accès au texte intégral de certains articles sous condition d'abonnement) mais également à la jurisprudence et à de la législation françaises et européennes.

Fiche réalisée par Isabelle GRAS (SCD de l'Université d'Aix-Marseille), et mise à jour par Isabelle GRAS (SCD de l'Université d'Aix-Marseille)

Dernière mise à jour : novembre 2024

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).